

DECISION DU MAIRE

REFERENCES

Portant déclaration sans suite du marché n°2025_7917 – Travaux d'entretien, de grosses réparations et de petites opérations neuves sur le patrimoine de la Ville et du CCAS de Villeurbanne en groupement de commande - Lot 4 chauffage – ventilation - climatisation

Décision n°2025-023

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Le code général des collectivités territoriales ;

VU : Le code de la commande publique et notamment les articles R.2185-1 et R.2185-2 ;

VU : La délibération du conseil municipal n°D2024-170 du 1er juillet 2024 ;

VU : La consultation relative au marché n°2025-7917 – Travaux d'entretien, de grosses réparations et de petites opérations neuves sur le patrimoine de la Ville et du CCAS de Villeurbanne en groupement de commande - Lot 4 chauffage – ventilation - climatisation - publiée le 16/07/2025 et dont la date limite de remise des offres était fixée au 16/09/2025.

CONSIDERANT : qu'en ce qui concerne la consultation citée en objet, trois offres ont été déposées.

CONSIDERANT : que l'un des soumissionnaires, n'a pas été admis suite à l'examen de sa candidature, celui-ci ayant présenté un dossier de candidature insuffisant au niveau des références analogues exécutées au cours des cinq dernières années.

CONSIDERANT : qu'un autre soumissionnaire, ayant présenté une pièce financière correspondant à un autre lot de la consultation, se trouve écarté en ce que son offre est irrégulière.

CONSIDERANT : que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu d'attribuer le marché au seul soumissionnaire jugé apte à y participer

CONSIDERANT : que conformément à l'article R.2185-1 du code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite pour motif d'intérêt général comprenant l'insuffisance de concurrence.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES,

COMMANDE PUBLIQUE ET PATRIMOINE

Mairie de Villeurbanne
27, rue Paul Verlaine

Métro gratté-ciel
Téléphone 04 78 03 69 42
Télécopie 04 78 03 68 66

Adresse postale
Hôtel de ville
bp 65051
69601 Villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné

DECIDE

- ARTICLE 1** La procédure de passation du marché 2025_7917 – Travaux d'entretien, de grosses réparations et de petites opérations neuves sur le patrimoine de la Ville et du CCAS de Villeurbanne en groupement de commande - Lot 4 chauffage – ventilation – climatisation – est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.
- ARTICLE 2** L'ensemble des entreprises ayant déposé une offre seront informées de cette décision.
- ARTICLE 3** Une nouvelle consultation concernant le présent marché sera relancée selon la même procédure, à savoir la procédure formalisée.
- ARTICLE 4** Madame la directrice générale des services de la ville de Villeurbanne est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Ville et transmise au contrôle de légalité.
- ARTICLE 5** Outre le recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la complétude des formalités de notification et de publicité.

Villeurbanne, le 13/11/2025

Cédric VAN STYVENDAEL
Maire de Villeurbanne

